

## **ANCIENNETÉ BAFOUÉE ET DES EXIGENCES À SENS UNIQUE !**

### **L'ATTENTE PROLONGÉE DEVIENT UN MÉPRIS ORGANISÉ !**

Depuis l'entrée en vigueur du **décret 2019-1038**, le 12 octobre 2019, les règles de reprise d'ancienneté ont été clairement redéfinies. Pourtant, face à ce cadre légal précis, l'Administration demeure silencieuse, laxiste et absente dans l'application concrète de ce droit. Une réforme déclinée au niveau national, les agents du Centre Pénitentiaire de Nouméa eux, attendent encore et subissent. Face à l'inertie administrative et à la lenteur du traitement des dossiers déjà déposés, **FO Justice du CPN** encourage les collègues éligibles, à formuler ou réitérer leur demande.



**Non ! Ici pas de profil bas, les personnels de surveillance font preuve de professionnalisme, de loyauté et de constances. *FO Justice du CPN* dénonce avec fermeté cette injustice flagrante :**

- Leurs droits sont bafoués ;
- Leur ancienneté est ignorée ;
- Leur dignité est piétinée.

### **DES AGENTS AU RABAIS DE LA RÉPUBLIQUE ?**

Le DRH comme notre Administration persistent dans le silence. Aucune réponse, aucune avancée, aucun signe de considération. Et pourtant, nous portons le même uniforme, accomplissons les mêmes missions et relevons du même statut. Alors pourquoi n'avons-nous pas les mêmes droits ? Pourquoi ce traitement inégal ? Ce mépris est une offense à toutes celles et ceux qui s'engagent au quotidien dans un métier exigeant, souvent au prix de leur santé, de leur équilibre familial et parfois même de leur intégrité physique. Et pendant ce temps, vous continuez d'exiger des surveillantes et surveillants du CP de Nouméa un professionnalisme absolu :

- Être présent malgré les agressions à répétition, la fatigue, les impératifs familiaux ;
- Garder un sang-froid face aux provocations, d'endurer le danger ;
- Travailler dans des conditions indignes, de jour comme de nuit, en sous effectif chronique ;
- Accepter les rappels incessants sur les repos, des plannings chamboulés à la dernière minute ;
- Subir des sanctions abusives liées à des arrêts maladie pourtant légitime.

Mais lorsqu'il s'agit de faire respecter nos droits, il n'y a plus personne. C'est le silence total ! Deux poids, deux mesures, nos droits ne doivent pas s'arrêter aux frontières de l'hexagone. Sommes-nous considérés comme des agents au rabais simplement parce que nous exerçons en Outre-Mer ? NON. Et nous refusons d'être traités comme tels, une carrière ne s'efface pas. Un engagement ne se méprise pas.

**Pour *FO Justice du CPN*, nous exigeons le traitement sans délai des demandes en attente, la fin des sanctions abusives envers les agents malades ou en difficulté et le respect de la dignité professionnelle de tous, ici comme ailleurs.**

**« L'ignorance des droits détruit la fidélité des plus engagés »**

**SLP *FO Justice* Nouméa**  
Le jeudi 17 juillet 2025

